

# Certificat de situation administrative

(Articles L.322-2 et R.322-4 du code de la route)

## Identification du véhicule

<b>Numéro d'immatriculation du véhicule</b>	CR-712-ZG
<b>Date de première immatriculation du véhicule</b>	21/03/2013
<b>Numéro VIN du véhicule (ou numéro de série)</b>	W*****5
<b>Marque</b>	MINI

## Situation Administrative du véhicule

<b>Opposition au transfert du certificat d'Immatriculation (OTCI)</b>	Non
<b>Immatriculation suspendue</b>	Non
<b>Opposition véhicule endommagé</b>	Non
<b>Immatriculation annulée</b>	Non
<b>Procédure de réparation contrôlée</b>	Non
<b>Véhicule volé</b>	Non
<b>Déclaration valant saisie</b>	Aucune
<b>Certificat d'immatriculation volé</b>	Non
<b>Gage</b>	Aucun
<b>Certificat d'immatriculation perdu</b>	Non
<b>Certificat d'immatriculation duplicata</b>	Non

## Historique du véhicule

01/05/2023 Changement de titulaire  
01/05/2023 Cession (vente)  
02/03/2023 Changement de titulaire  
06/02/2023 Cession (vente)  
20/12/2022 Achat ou reprise par un professionnel  
21/03/2013 Première immatriculation d'un véhicule d'occasion

## Certificat attestant la situation administrative au :

vendredi 07 février 2025 (généralisé le vendredi 07 février 2025 à 16:27)

*La valeur du certificat de situation administrative détaillé ne saurait excéder 15 jours, les données étant susceptibles d'évoluer. Le QR code ci-contre renvoie au site <https://histovec.interieur.gouv.fr> - il permet de vous assurer de la conformité des informations retranscrites et de leurs mises à jour. Ce code sera disponible jusqu'au changement de titulaire et au plus tard jusqu'au 09 mars 2025. Au-delà, un nouveau rapport devra être généré.*

